



CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distribution: Générale

PNUE/CMS/ScC17/Rapport
Annexe IV

Français
Original : anglais

17^{ème} RÉUNION DU
CONSEIL SCIENTIFIQUE
Bergen, 17-18 novembre 2011

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES POISSONS D'EAU DOUCE Bergen, 20-25 novembre 2011 14.30-16.30

1. Introduction par le conseiller nommé pour les poissons

Le Dr. Zeb Hogan, conseiller scientifique de la CMS nommé pour les poissons, a souhaité la bienvenue au groupe de travail.

Conseillers présents :

Zeb Hogan, Président du groupe de travail, conseiller scientifique de la CMS nommé pour les poissons

Barry Baker, conseiller scientifique de la CMS (prises accessoires)

Ana E. Agreda, conseiller scientifique de la CMS (Équateur)

Marco Antonio Herrera Cabrera, Instituto Nacional de Pesca de Ecuador

Narelle Montgomery, conseiller scientifique de la CMS (Australie)

2. Examen du statut de conservation des poissons d'eau douce migrateurs (ScC17 Ordre du jour Point 7)

La 15^{ème} Réunion du Conseil Scientifique (Rome, 2008) a chargé l'Expert mandaté par la COP pour le poisson, le Dr. Zeb Hogan, de la préparation de l'examen du statut de conservation des poissons d'eau douce migrateurs afin de sélectionner les espèces susceptibles de bénéficier d'une inscription dans les Annexes de la CMS. Le rapport, présenté en tant que document UNEP/CMS/Inf.10.33 résume les résultats de l'examen. Le rapport doit servir de base à des discussions sur l'intérêt d'inscrire des espèces de poissons d'eau douce supplémentaires à la CMS, étant donné qu'il identifie approximativement 35 espèces potentiellement éligibles à une inscription sur les listes des Annexes. Un document de synthèse est disponible en tant que document UNEP/CMS/Conf.10.31 et une Résolution dans le document UNEP/CMS/Résolution 10.12.

Le Groupe de Travail a adopté le projet de résolution sur les poissons d'eau douce migrateurs (document UNEP/CMS/Rés.10.12) et noté le texte important suivant :

3. Autres demandes des Parties visant à améliorer le suivi des poissons d'eau douce afin d'évaluer le niveau de vulnérabilité des populations conformément aux critères de la Liste Rouge de l'IUCN et de travailler en collaboration pour améliorer les connaissances sur les

poissons migrateurs transfrontaliers et mieux identifier les espèces qui bénéficieraient d'une coopération internationale ;

4. Prie instamment les Parties d'envisager la soumission de propositions d'inscription sur les listes des espèces signalées dans l'examen comme menacées de même que d'autres espèces susceptibles de bénéficier d'une coopération internationale ;

5. Engage les parties à s'engager dans la coopération internationale sur les poissons d'eau douce migrateurs au niveau sous-régional ou régional.

Par ailleurs, le Groupe de Travail a souhaité ajouter le terme « prises accessoires » au document UNEP/CMS/Rés.10.12 aux points 2 et 5.b comme suit :

« Prie les Parties de et invite les non-parties à renforcer les mesures de protection des espèces de poissons d'eau douce migrateurs contre les menaces, y compris la destruction de l'habitat, la fragmentation de l'habitat, la surpêche, les prises accessoires, les espèces envahissantes, la pollution et les barrières à la migration ; »

et

« identifier, le cas échéant, des mécanismes efficaces pour atténuer les menaces telles que la dégradation de l'habitat, les barrières à la migration, les prises accessoires et la surexploitation ; et ».

3. Rés.10.23 : Actions Concertées et Coopératives (ScC17 Points de l'ordre du jour 17.1 et 17.2)

Le Groupe de Travail a exprimé sa préoccupation quant au fait qu'aucune action concertée d'importance n'a été prise en faveur des poissons d'eau douce au cours des 3 dernières années. Le Groupe de Travail a discuté de la désignation de points focaux pour les espèces faisant l'objet d'une Action Concertée (pour fournir des mises à jour des espèces inscrites aux Annexes I et II). Le Groupe de Travail a suggéré que l'Allemagne pourrait accepter de servir de point focal pour toutes les espèces d'esturgeon. Suite à la réunion, l'Expert pour l'Allemagne a indiqué que, si le Secrétariat le demandait, il pourrait identifier un expert en provenance d'Allemagne pour servir de point focal. Le Groupe de Travail a noté qu'il existait un MdE récemment élaboré sur les Requins Migrateurs. Le Groupe de Travail a discuté du manque d'action concertée et coopérative sur les esturgeons et prie instamment les Parties à la CMS d'envisager une action concertée ou coopérative dans un avenir proche.

Concernant les Rés.10.16 et Rés.10.23, le Groupe de Travail a noté que l'Équateur possédait une ONG intitulée CPPS (Commission Permanente du Pacifique Sud) qui dispose d'un plan d'action régional (mis en œuvre par différents pays) pour protéger les requins. Il existe trois espèces de requins sur la « liste noire » déjà inscrites dans le plan d'action. À l'heure actuelle, la CPPS est en train d'organiser des ateliers régionaux (Chili, Colombie, Équateur, Pérou) et de renforcer les capacités. La totalité des Parties au traité a des obligations, s'étant engagée à respecter le mandat.

4. Rés.9.9 : Espèces Marines Arctiques (ScC17 Point 17.3.3 de l'ordre du jour)

Concernant le document ScC17/Inf.17 « Statut de conservation actuel et prévu des Espèces Marines Arctiques inscrites à la CMS (suite à la Résolution 9.09) », le Groupe de Travail a suggéré qu'une solution visant à renforcer les sections correspondantes de ScC17/Inf.17

pourrait consister à désigner des points focaux pour les Espèces Marines Arctiques inscrites, notamment le Requin Pèlerin (*Cetorhinus Maximus*), le Requin-taupe commun (*Lamna nasus*), l'Aiguillat commun (*Squalus acanthias*). Le Groupe de Travail a par ailleurs noté que, par ex., le Requin-Taupe commun et l'Aiguillat commun avait été proposés pour une inscription par la Commission Européenne (et ses États-Membres). Le Groupe de Travail a suggéré qu'il pourrait s'avérer approprié que les Parties qui désignent les espèces servent également de point focal.

5. Des propositions d'amendement des Annexes I et II de la Convention (ScC17 Point 18 de l'ordre du jour)

L'Équateur a présenté une proposition visant à inclure la Raie Manta *Manta birostris* dans l'Annexe I et II de la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices des espèces appartenant à la Faune Sauvage. Cette proposition avait été modifiée le 17 novembre et est, par conséquent, différente de ce qui est actuellement posté sur le site Internet de CMS COP10.

L'Équateur propose d'augmenter les aires de protection au large et sur les côtes dans le cadre d'une action coopérative et concertée et recommande également dans sa proposition que la Raie Manta soit incluse dans la rubrique Requins du MdE. Le Groupe de Travail a suggéré que l'Équateur ajoute de la documentation à sa proposition. Le Groupe de Travail a, en principe, adopté cette proposition et accepté que cette proposition soit présentée à la COP10.

6. Divers

Évaluation du statut de conservation des poissons d'eau douce migrateurs pour le Bassin inférieur de La Plata

Le Dr. Zeb Hogan a présenté un projet informel de proposition de SAYDS, Argentine. Les objectifs du projet sont (a) la reconnaissance des espèces de poissons d'eau douce présentant des schémas de migration bien définis basés sur des documents scientifiques et la perception des pêcheurs, (b) l'évaluation des schémas temporels et spatiaux basée sur des preuves scientifiques et des connaissances écologiques traditionnelles, et (c) déterminer si les espèces migratrices cibles ont connu des modifications en termes d'abondance et de taille basées sur l'expérience des pêcheurs et les données disponibles sur la pêche. L'organisation proposée pour la mise en œuvre est Wetlands International.

La proposition a été présentée par le Groupe de Travail pour mettre en lumière le fait que l'information que ce projet pourrait fournir était indispensable. Cependant, s'agissant d'un document soumis de manière informelle, la proposition ne peut pas être traitée à la COP10. Le Groupe de Travail a conclu que la proposition exigeait que les besoins soient plus détaillés et que la CMS réfléchisse à un éventuel soutien à ce projet si ce dernier était proposé à nouveau suite à la révision des directives du Programme de Petites Subventions de la CMS. Le Groupe de Travail a suggéré des aires prioritaires pour l'élaboration régionale de nouvelles propositions d'inscription sur les listes (avec le soutien éventuel du Programme de Petites Subventions de la CMS) notamment le Bassin de La Plata, le Bassin Amazonien, le Bassin du Lac Tchad (Cameroun, Tchad, Niger, Nigeria) et la région de l'Himalaya.

Propositions concernant le Requin-Marteau et le Requin-Scie

Le Groupe de Travail a été informé que l'ONG intitulée Migratory Wildlife Network est en train de mettre au point des propositions d'inscription dans les listes du Requin-Marteau halicorne, du grand Requin-Marteau et de la famille des pristidea (poissons-scies). Ses membres ont demandé au Dr. Zeb Horgan de présenter cette information au Groupe de Travail pour permettre au Conseil Scientifique de la CMS de prendre connaissance de ces projets de propositions.